

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020
--

L'an deux mille vingt, le seize septembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 9 septembre 2020

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Caroline Ménager, Stéphane Roy, Marie-Christine Malet, Eric Couadier, Jean-Claude Yehouessi, Alain Damar, Michèle Dolléans, Valérie Hérold, Corinne Montdamert, Marianne Pierre, Jean Duval, Séverine Jousselin

Étaient absents excusés :

- Robert Genty qui a donné procuration à Bertrand Hauchecorne
- François Gabrion qui a donné procuration à Alain Damar

Était absent : /

Secrétaire de séance : Jean-Claude Yehouessi

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

2020 -	ADMISSION EN NON VALEURS
---------------	---------------------------------

M. le Trésorier Principal de Meung sur Loire a dressé la liste des produits irrécouvrables qui s'élèvent à 2 254.61 € T.T.C, pour les années 2005 à 2015.

Ce montant se répartit comme suit :

Exercice	Montant
2005	298.05 €
2010	21 €
2011	222.06 €
2012	91.68 €
2013	665.74 €
2014	560.81 €
2015	395.27 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'admission en non-valeur pour la somme de 2 254.61 €
- Dit que le montant est prévu au budget article 6541

	BILAN DES MANIFESTATIONS A VENIR		
--	---	--	--

Compte-tenu de la période particulière de restrictions sanitaires, Bertrand Hauchecorne dresse le bilan des manifestations :

SEPTEMBRE

Vendredi 25	Assemblée générale APE	Salle raboliot	MAINTENUE

OCTOBRE

Dimanche 4	Concert Pavillon'Air	salle polyvalente	REPORTÉ
Vendredi 9	Fête de la science « l'intelligence artificielle » 18h30	salle Raboliot ou salle polyvalente	MAINTENUE
Samedi 10	Soirée paella Comité des Fêtes	salle polyvalente	ANNULÉE
Samedi 17	Concert	Eglise	MAINTENU
Dimanche 18	Randonnée Gym volontaire et Mareau Tir		ANNULÉE

Eric Couadier indique que la fête des plantes est maintenue, mais n'aura lieu qu'en extérieur et seulement le dimanche 25 octobre. Le concours d'épouvantail aura également lieu.

Bertrand Hauchecorne informe qu'une randonnée de biodiversité sera organisée le dimanche à 10h. Elle est organisée par Mr Villar de l'Inrae. Il propose également qu'un agriculteur soit associé à cette randonnée.

NOVEMBRE

Samedi 7	concert de la Ste Cécile la Fraternelle	salle polyvalente	MAINTENU
Dimanche 8	Ioto Comité des Fêtes	salle polyvalente	MAINTENU
Dimanche 22	après-midi boom APE	salle polyvalente	MAINTENUE
Samedi 28	Assemblée générale Cyclo 9h30	salle des marronniers	MAINTENUE
Samedi 28 et dimanche 29	exposition En ce temps-là	Raboliot	ANNULÉE

DECEMBRE

Dimanche 6	marché de Noël Saint Nicolas	Salle polyvalente	MAINTENU
Vendredi 11	arbre de Noël du foot Cléry/Mareau	Salle polyvalente	ANNULÉ
Dimanche 13	marché de Noël par Mareau Z'Idées	halle	MAINTENU
Vendredi 18	Goûter des aînés	Salle polyvalente	MAINTENU

JANVIER

Samedi 9	Vœux du Maire	Salle polyvalente	MAINTENUS
----------	---------------	-------------------	-----------

Dans le cadre du PACT les quatre communes Dry, Cléry, Mézières et Mareau doivent préparer la saison culturelle 2021 du Val d'Ardoux, une réunion des délégués à la culture est prévue le 13 octobre.

2020 - 035	CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR
------------	--

Bertrand Hauchecorne rappelle au conseil municipal, le projet d'extension du réseau de chaleur entre la salle polyvalente et la salle des Garennes.

Le cabinet Cebi 45 a été missionné pour effectuer un appel auprès de trois entreprises, le seuil pour la passation d'un marché public n'étant pas atteint.

La commission d'appel d'offres a désigné la société STIMA pour effectuer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

2020 - 036	CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA COUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE
------------	---

Bertrand Hauchecorne rappelle le projet de travaux de la cour de l'école élémentaire. Ce projet est trop onéreux et il n'est pas en adéquation avec les idéologies de l'équipe municipale.

Il propose afin de rester dans l'esprit de développement durable, et de réaliser une cour moins « bitumée ». Pour guider et conseiller le conseil, Bertrand Hauchecorne propose de faire appel à un urbaniste-paysagiste.

Il a demandé à Olivier Striblen un devis. Ce dernier a fait une proposition à 11 460 ttc.

Considérant cette offre un peu trop couteuse, le conseil souhaiterait que Monsieur Striblen revoie son devis à la baisse.

Une réunion avec les parents d'élèves et l'équipe enseignante sera organisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le devis de Monsieur Striblen à la condition que la négociation soit aboutie.

	POINT SUR L'UTILISATION DU CITY STADE
--	--

Jean-Claude Yehouessi demande si la décision de fermer le city stade est maintenue. Bertrand Hauchecorne indique que l'arrêté n'a pas été modifié, il regrette effectivement que le city stade ne soit pas ouvert le dimanche, mais il est confronté à l'hostilité des riverains demeurant à proximité.

Jean Duval informe que les enfants ne trouvent pas de lieu sur la commune pour jouer en toute tranquillité. Bertrand informe qu'habituellement le terrain de foot reste ouvert, pour permettre aux enfants d'y jouer.

Bertrand propose aux membres du conseil de réunir les jeunes (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) afin d'échanger sur leurs souhaits.

Le conseil relate qu'il y a quelques années, une maison des jeunes était ouverte sur la commune. Valérie Hérold demande si un de nos animateurs ne pourrait pas reprendre ce service. Bertrand pense que ce n'est pas envisageable.

Jean Duval, revient sur les horaires du City Stade, et propose d'ouvrir un créneau « limité » le dimanche. Après échanges le conseil propose une ouverture le dimanche de 10h à 12h et de 15h à 18h à compter du 1^{er} octobre 2020.

L'arrêté sera modifié en ce sens.

QUESTIONS DIVERSES

2020 - 037	DELIBERATION DE PRINCIPE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANEMENT INDISPONIBLES (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)
------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :

- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2020 - 038	COMMISSIONS CCTVL
-------------------	--------------------------

Par délibération n°2020-134 du 9 juillet 2020, le Conseil communautaire a décidé la création de douze commissions thématiques permanentes, chacune composée de 25 membres titulaires et 25 membres suppléants, représentant chacune des 25 communes membres. Les représentants titulaire et suppléant de la commune peuvent être des conseillers communautaires ou municipaux.

Lors des réunions des commissions, chaque commune ne pourra être représentée que par un seul membre, soit le titulaire, soit le suppléant.

Les titulaires et suppléants sont établis comme suit :

	titulaire	suppléant
Sport, Vie Associative	Jean-Claude Yehouessi	Séverine Jouselin
Enfance, Jeunesse, Scolaire	Marie-Christine Malet	Michèle Dolléans
Travaux, Voirie, Bâtiments	Robert Genty	Alain Damar
Aménagement du Territoire, Urbanisme	Bertrand Hauchecorne	Marianne Pierre
Santé, Social	Séverine Jouselin	Corinne Montdamert
Tourisme, Communication	Eric Couadier	Bertrand Hauchecorne
Collecte, traitement des déchets	Robert Genty	François Gabrion
Environnement, Assainissement	Robert Genty	François Gabrion
Finances	Bertrand Hauchecorne	Marie-Christine Malet
Economie, Commerce, Artisanat, Agriculture	Stéphane Roy	Michèle Dolléans
Culture, Lecture publique	Bertrand Hauchecorne	Jean-Claude Yehouessi
GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)	Bertrand Hauchecorne	Stéphane Roy

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette désignation

2020 - 039	SAGE
-------------------	-------------

Le SAGE, schéma d'aménagement et de gestion des eaux, est un outil de planification, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre la qualité de l'eau et la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usages.

Il convient de définir la composition de la commission locale de l'eau (CLE), qui sera arrêtée par le Préfet. Cette CLE aura en charge l'élaboration, la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE.

Bertrand Hauchecorne propose de désigner Michèle Dolléans représentante de la commune à la CLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette désignation

2020 - 040	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
-------------------	----------------------------------

Bertrand Hauchecorne informe qu'il est nécessaire d'inscrire dès à présent, le projet d'enfouissement des réseaux de la 2^{ème} partie de la rue Saint Fiacre au programme départemental de travaux d'amélioration esthétique.

Le montant de la participation communale est fixé à 30 % du montant hors taxes des dépenses, soit environ 38 750 € (ce montant sera ajusté à l'issue de l'étude détaillée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve ce projet

2020 - 041	ACHAT TERRAIN BORD DE LOIRE
-------------------	------------------------------------

Lors du conseil municipal du 23 mai, Bertrand Hauchecorne informait de la nécessité d'acquérir des terrains en bord de Loire, afin d'éviter l'installation de construction « sauvage ».

Un propriétaire souhaite vendre sa parcelle située au lieu dit « les Isles », n°1512 d'une superficie de 1712 m², pour un montant de 342.40 € hors frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de ce terrain
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à cette acquisition

2020 - 042	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
-------------------	----------------------------------

La Fraternelle a demandé une subvention exceptionnelle dans le cadre du concert trompettes et orgue du 17 octobre 2020.

Comme la demande de fonds d'accompagnement culturel a été refusée par le Département,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à la Fraternelle pour le concert. Cette subvention sera versée si le concert a effectivement lieu.

~~~~~

Jean Duval indique au conseil qu'il a demandé un devis pour la création d'un éclairage sur le chemin de l'école. Bertrand Hauchecorne précise que cette démarche doit être effectuée par l'adjoint en charge des travaux, et que ce projet doit être présenté en commission avant de l'exposer au conseil.

~~~~~

REUNIONS INTERNES

Venue de Stéphanie Rist le 30 septembre à 19h pour visite des locaux des kinésithérapeutes

Commission sociale : 1^{er} octobre 18h30

Réunion communication association : 14 octobre à 18h30

CCAS : 15 octobre 19h

Dicrim (commission sécurité) : 15 octobre à 18h30

~~~~~

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 20h15

Prochain conseil : mercredi 4 novembre 18h30

| <b>NOM</b>            | <b>SIGNATURE</b>                                                  | <b>NOM</b>           | <b>SIGNATURE</b> |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------|
| <b>B. HAUCHECORNE</b> |                                                                   | <b>A. DAMAR</b>      |                  |
| <b>R. GENTY</b>       | Absent excusé qui a donné<br>procurator à Bertrand<br>Hauchecorne | <b>C. MONTDAMERT</b> |                  |
| <b>C. MENAGER</b>     |                                                                   | <b>E. COUADIER</b>   |                  |
| <b>S. ROY</b>         |                                                                   | <b>V. HEROLD</b>     |                  |
| <b>MC. MALET</b>      |                                                                   | <b>J. DUVAL</b>      |                  |
| <b>F. GABRION</b>     | Absent excusé qui a donné<br>procurator à Alain Damar             | <b>S. JOUSSELIN</b>  |                  |
| <b>JC. YEHOUESSI</b>  |                                                                   | <b>M. PIERRE</b>     |                  |
| <b>M. DOLLEANS</b>    |                                                                   |                      |                  |